

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 07/11/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Brigitte PIGEYRE, Cyrille CUENOT à Laurent PASTOR, Jean-Marc PIREAUX à Henri HOURIEZ, Claude BERENGUER à Virginie SUDRE, Pascale RICCITIELLO à Jean-Paul MOREL, Daniel TANNER à Martial VIAL, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO

Absents : Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2019.11.18.8**OBJET : Dénomination des voies communales de Saint Quentin Fallavier dans le cadre du plan d'adressage**

Norbert SANCHEZ CANO, adjoint délégué aux équipements communaux et VRD, rappelle aux membres du conseil municipal que la dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune. La dénomination et le numérotage constitue une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

La réalisation d'un plan d'adressage de la commune (numérotation et dénomination de voies) a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune. Il s'agit de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et à la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics ...) quel que soit leur état d'occupation.

L'adressage des communes constitue aujourd'hui un élément essentiel du déploiement du réseau FTTH (fibre optique) car il permet d'identifier précisément les logements à raccorder. A chaque logement est attribué un identifiant unique, le numéro HEXACLE, basé sur le fichier du Service National de l'Adresse (SNA).

Ce numéro est nécessaire pour :

- Rendre chacun des logements raccordables,
- Permettre aux opérateurs présents sur le réseau de commercialiser les offres Internet Fibre.

Mais aussi pour améliorer et maintenir les services de proximité :

- les secours : permettre l'accès aux soins dans les meilleures conditions, favoriser l'intervention rapide des secours,
- les services de livraison : assurer une bonne distribution du courrier et permettre aux administrés et aux entreprises de recevoir leurs colis,
- permettre le développement des services à la personne (accompagnement des personnes, assistance au quotidien...),
- pour permettre à tous de s'orienter plus facilement dans la commune grâce à la mise à jour des données GPS.

C'est dans ce contexte que la commune de Saint-Quentin-Fallavier a décidé de confier à la Poste la mise à jour de son plan d'adressage.

Il est ainsi nécessaire de dénommer un certain nombre de voies selon la liste ci-dessous :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| ▪ Rue des Aigrettes | ▪ Rue des Hortensias |
| ▪ Impasse des Alloix | ▪ Rue de l'Hôtel de Ville |
| ▪ Impasse des Alpilles | ▪ Impasse des Jomardes |
| ▪ Impasse des Amandiers | ▪ Impasse des Jonquilles |
| ▪ Chemin Baillier | ▪ Impasse du Lièvre |
| ▪ Impasse du Bâteau | ▪ Impasse des Lupins |
| ▪ Rue des Bernaches | ▪ Impasse de Manon |
| ▪ Impasse du Biaï | ▪ Impasse des Mimosas |
| ▪ Rue du Bivet | ▪ Impasse des Mines |
| ▪ Impasse des Blés | ▪ Allée du Mont Blanc |
| ▪ Impasse des Bleuets | ▪ Impasse des Narcisses |
| ▪ Chemin du Bois | ▪ Impasse de l'Orge |
| ▪ Impasse du Campagnol | ▪ Impasse du Péage |
| ▪ Impasse du Campanos | ▪ Rue de la Piscine |
| ▪ Impasse de la Chartreuse | ▪ Impasse du Pivert |
| ▪ Montée du Château | ▪ Impasse de la Plaine |
| ▪ Impasse des Chaux | ▪ Rue du Pont |
| ▪ Impasse du Clos | ▪ Chemin des Prés |
| ▪ Rue du Colibris | ▪ Impasse du Pressoir |
| ▪ Impasse du Coteau | ▪ Rue des Remparts |
| ▪ Impasse des Dahlias | ▪ Rue des Rossignols |
| ▪ Rue de l'Ecole | ▪ Impasse du Rû |
| ▪ Impasse de l'Ecureuil | ▪ Impasse des Sapins |
| ▪ Rue des Eperviers | ▪ Impasse de la Sarrazinière |
| ▪ Impasse de l'Épicerie | ▪ Impasse des Sports |
| ▪ Chemin de l'Étang | ▪ Impasse des Tournesols |
| ▪ Impasse de la Ferme | ▪ Chemin de Traffeyère |
| ▪ Impasse du Four | ▪ Impasse des Vignes |
| ▪ Impasse des Grappes | ▪ Impasse des Villards |
| ▪ Chemin des Grives | ▪ Route Départementale 124 |
| ▪ Impasse du Hérisson | ▪ Route de Vienne |
| ▪ Rue des Hirondelles | |

Les plans des voiries concernées sont consultables en mairie de Saint Quentin Fallavier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotage des voies de la

commune.

- **AUTORISE l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.**
- **ADOPTE les dénominations des voies communales énoncées ci-dessus**
- **AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 19/11/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 19 novembre 2019 19/11/2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20191118-lmc15935-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.